

# DEC 28/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 octobre 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 octobre 2018

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits** n° DEC 28/2018 à l'intérieur de la section III  
- Commission - du budget général pour l'exercice 2018

E 13514





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 octobre 2018  
(OR. en)

12860/18

FIN 766

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	4 octobre 2018
Destinataire:	Monsieur Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 28/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 28/2018.

p.j.: DEC 28/2018



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 04/10/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 28/2018

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	-2 308 500,00
--	----	---------------

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 0404 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

ARTICLE - 04 04 01 FEM -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation	CE	2 308 500,00
--	----	--------------

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission après le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière fixe les dispositions budgétaires relatives au FEM.

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

#### b) Données chiffrées à la date du 18/09/2018

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	172 302 000,00
2 Virements	-19 876 730,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	152 425 270,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>152 425 270,00</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>2 308 500,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>150 116 770,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,34 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 18/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

En vertu du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**04 04 01 - FEM -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation**

#### **b) Données chiffrées à la date du 18/09/2018**

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	19 531 730,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	19 531 730,00
4 Crédits déjà utilisés	19 531 730,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>2 308 500,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>2 308 500,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	24 932 890,19
2 Crédits disponibles à la date du 18/09/2018	24 932 890,19
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

#### **d) Justification détaillée du virement**

Dans la proposition de décision COM(2018) 667, la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2018/003 EL/Attica publishing, présentée par les autorités grecques, étaient réunies.

Le montant de 2 308 500 EUR demandé par les autorités grecques contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 550 bénéficiaires visés à la suite de licenciements survenus dans trois entreprises opérant dans le secteur de l'édition, afin de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées. Ces licenciements sont dus à la crise économique et financière mondiale, dont il est fait état dans le règlement (CE) n° 546/2009.

**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION PROPOSALS AS OF 04/10/2018**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2018 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amounts in EUR (Commitments from Reserve)
DEC 01*	15/01/18	EGF/2017/007 SE/Ericsson	2.130.400
DEC 02*	15/01/18	EGF/2017/006 ES/Galicia apparel	720.000
DEC 03*	09/02/18	EGF/2017/008 DE/Goodyear	2.165.231
DEC 05*	23/03/18	EGF/2017/010 BE/Caterpillar	4.621.616
DEC 06*	09/04/18	EGF/2018/000/TA - Technical Assistance	345.000
DEC 10*	23/04/18	EGF/2017/009 FR/Air France	9.894.483
DEC 19*	20/08/18	EGF/2018/001 NL/Financial service activities	1.192.500
DEC 21	10/09/18	EGF/2018/002 PT/Norte-Centro-Lisboa wearing apparel	4.655.883
DEC 28	04/10/18	EGF/2018/003 EL/Attica publishing	2.308.500
		<b>Total of Proposals</b>	28.033.613
		<b>Remainder</b>	144.268.387

\* These transfers have been finally adopted by the Budgetary Authority.

**At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations (current year and carried-over from previous year) are as follows:**

*Line 04 04 01: EGF – to support workers and self-employed persons whose activity has ceased as a result of the globalisation*

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue - current year	6.794.247
Internal assigned revenue - carried-over from previous year	2.901.800

*Line 04 04 51: Completion of the European Globalisation Adjustment Fund (2007 to 2013)*

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue - current year	-
Internal assigned revenue - carried-over from previous year	-